NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le Villa-Joie

Mars 2013 Volume 6, Numéro 3

CONSEIL MUNICIPAL

M. Yvon Lampron
MAIRE

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A., NIV.1

SIÈGE NO.1, MME LOUISE LEBLANC
comité de l'hygiène du milieu

SIÈGE NO.2, MME CLAUDE MONGEAU
comité loisirs, culture et famille

SIÈGE NO.3, MME KIMBERLEY RASPA
comité de la sécurité publique

SIÈGE NO.4, M. PIERRE FISCHER
comité des travaux publics

SIÈGE NO.5, MME MARGUERITE ST-PIERRE
comité consultatif d'urbanisme

SIÈGE NO.6, M. CLAUDE LANDRY
comité finance et administration

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

LUNDI 4 mars 2013 à 20h00

LUNDI 8 avril 2013 à 20h00

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Isabelle Dumont, directrice générale, sec.-trés., g.m.a., niv. 1
Tél.: 819 336-2744
Téléc.: 819 336-2030
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE COMMUNAUTAIRE BON-CONSEIL ET PAVILLON
541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: 819 336-2744
Téléc.: 819 336-2030
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: **9-1-1**
Styven Lafrenière, directeur

BIBLIOTHÈQUE
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 819 336-2967
Dominique St-Germain, coordonnatrice

Lundi : 9h30 à 11h00
Mardi: 18h00 à 19h30
Samedi: 9h00 à 10h30
NOTE: Fermée les jours de congés fériés

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 4 février 2013

MAIRE (SSE) SUPPLÉANT (E)

Il est résolu de nommer Madame Kimberley Raspa mairesse suppléante et remplaçante à la MRC Drummond en cas d'absence du maire pour la période du 14 février 2013 au 14 juin 2013.

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE

Il est résolu de demander une subvention de 60 000 $ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour le travail suivant :

rue Cécile 60 000 $

TAXES IMPAYÉES 2012

Étant donné que la directrice-générale/secrétaire-trésorière doit soumettre et faire approuver par le conseil un état mentionnant les noms et états de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales tels qu'indiqués au rôle d'évaluation;

Il est résolu d'approuver la liste déposée à l'annexe « A » et d'autoriser la transmission par la directrice générale/secrétaire-trésorière à la MRC Drummond et à la Commission scolaire des Chênes. Il est de plus résolu d'autoriser le maire à enchérir lors de la vente.

DEMANDE D'ADHÉSION CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC

Étant donné la lettre reçue de Monsieur Michel Bourgeois, maire de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et représentant de la MRC Drummond au conseil d'administration de cet organisme sollicitant l'adhésion de notre municipalité en tant que membre supporteur de Culture Centre-du-Québec au coût de 50 $ par année;

En conséquence, il est résolu de ne pas adhérer à Culture Centre-du-Québec.

SERVICE INCENDIE

A) DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL

Dépôt du procès-verbal du comité inter-municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton tenu le 15 janvier 2013.

B) ACHAT DE RADIOS

Étant donné la recommandation du comité inter-municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton en date du 15 janvier 2013;

Étant donné les prix soumis : Spectrocom 4 171,00 $ plus taxes, Action Solutions Sans Fil 5 921,00 $ plus taxes;

En conséquence, il est présolu d'autoriser l'achat de 5 radios portatives avec clavier ICOM et 2 radios portatives sans clavier ICF chez Spectrocom au coût de 4 171,00 $ plus taxes.

C) ENTENTES D'ENTRAIDE INCENDIE

Étant donné l'entente inter-municipale intervenue entre les municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et paroisse et Sainte-Clotilde-de-Horton;

Étant donné les ententes de réciprocités relatives à la protection incendie intervenue avec les municipalités Sainte-Perpétue, Saint-Léonard-d'Aston, Ville de Warwick, Saint-Félix-de-Kingsey, la Régie Incendie Lac St-Pierre;

Il est résolu de modifier les dites ententes afin d'y inclure Sainte-Clotilde-de-Horton. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les ententes pour et au nom de la municipalité.

D) SUBSTITUT

Étant donné la recommandation du comité inter-municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton en date du 15 janvier 2013;

Il est résolu qu'en l'absence du directeur incendie lors des rencontres du comité, ce dernier pourra se faire remplacer par un officier.

E) FRAIS DE GARDE

Étant donné la recommandation du comité inter-municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton en date du 15 janvier 2013;

Il est résolu d'offrir la rémunération suivante pour un (1) officier par fin de semaine répartie entre les cinq (5) officiers.

2013	2014	2015	2016	2017
75,00 $	75,00 $	75,00 $	75,00 $	75,00 $
ou				
60,00 $	70,00 $	80,00 $	90,00 $	100,00 $

ACHAT DE SONDES DE NIVEAU D'EAU

Étant donné la recommandation de l'hydrogéologue, Monsieur Michael Verreault;

Étant donné qu'il y a lieu de déroger à la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Il est résolu d'autoriser l'achat et l'installation de trois (3) sondes de niveau d'eau chez Hoskin Scientifique Ltée au coût de 1 605,00 $ plus taxes.

PROTECTION EAU POTABLE

A) ADOPTION RÈGLEMENT PROTECTION EAU POTABLE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-347

Déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité

Étant donné qu'une municipalité dispose, ainsi que l'indique l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins divers et évolutifs des citoyens résidant sur son territoire;

Étant donné que ladite loi, au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 et à l'article 19, accorde à la municipalité des compétences en matière d'environnement;

Étant donné que ladite loi, au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, accorde à la municipalité, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réglementaire, le pouvoir de prohiber une activité qui serait susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur son territoire;

Étant donné que la dite loi, au cinquième paragraphe du premier alinéa de l'article 6, octroie à la municipalité la compétence pour obliger toute personne à fournir une sûreté pour assurer la remise des lieux en état lorsqu'une personne exerce une activité sur le domaine public;

Étant donné que ladite loi, aux articles 55 et 59, octroie à la municipalité des compétences en matière de salubrité et de nuisances;

Étant donné la compétence de la municipalité en matière de voirie locale et sur les chemins municipaux qui font partie du domaine public;

Étant donné par ailleurs que les tribunaux québécois et canadiens ont validé les compétences étendues que possède une municipalité en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être de sa population, eu égard à la nécessité d'une interprétation téléologique, libérale et bienveillante des articles pertinents de la loi habilitante et visant à favoriser l'exercice des compétences en matière environnementale et de santé publique, puisqu'elles servent l'intérêt collectif;

Étant donné que la doctrine reconnaît aux municipalités une grande discrétion dans l'exercice de leurs pouvoirs dans la mesure où elles agissent dans le cadre de leurs compétences;

Étant donné également que l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population;

Étant donné que la Cour suprême du Canada a considéré que cette disposition générale visant le bien-être général ajoute aux pouvoirs spécifiques déjà conférés aux municipalités locales « afin de relever rapidement les nouveaux défis auxquels font face les collectivités locales »;

Étant donné également qu'en adoptant, en 2009, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (L.R.Q., c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels;

Étant donné que l'article 3 de ladite loi prévoit que « la

protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable »;

Étant donné que l'article 5 de ladite loi impose à toute personne « le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection »;

Étant donné que l'article 92 de la *Loi sur la santé publique* (L.R.Q., c. S-2.2) impose à la municipalité l'obligation de collaborer avec les autorités compétentes afin de contrer toute menace à la santé de la population de son territoire;

Étant donné qu'un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités;

Étant donné qu'une municipalité peut décréter certaines distances séparatrices pour protéger l'eau, l'air et le sol;

Étant donné que les puits artésiens et de surface constituent la seule source d'eau potable des citoyens de la municipalité;

Étant donné l'avis de motion donné par Mme Louise Leblanc le 5 mars 2012;

En conséquence, Il est unanimement résolu par les conseillers présents que le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit, à savoir:

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Il est interdit à quiconque d'introduire dans le sol par forage ou par tout autre procédé physique, mécanique, chimique, biologique ou autre toute substance susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine, et ce, dans toutes les zones incluses dans les limites municipales de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, de tout puits artésien ou puits de surface servant à la consommation humaine ou animale.

Permis de forage et de transport
3. Toute personne désirant introduire dans le sol par forage ou autrement une substance ou procédé susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine doit préalablement obtenir un permis municipal à cette fin.

4. Toute personne qui entend utiliser les chemins publics relevant de la compétence de la municipalité dans le but d'y transporter une substance ou un procédé susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine doit préalablement obtenir un permis municipal à cette fin.

5. La demande pour un tel permis est adressée à l'inspecteur en bâtiments et doit être accompagnée des documents et effets suivants :

A. Un plan montrant l'emplacement de tout puits de forage ou de toute installation servant à introduire dans le sol une substance ou un procédé susceptible d'altérer la qualité de l'eau par rapport à l'emplacement de tout puits artésien ou puits de surface servant à la consommation humaine ou animale dans toutes les zones incluses dans les limites municipales de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village autour dudit puits de forage ou de l'installation qui serait utilisé.

B. Un exposé détaillé de la nature, de la composition et de la quantité des substances qui seront introduites dans le sol, utilisées ou transportées sur les chemins publics situés sur le territoire de municipalité et relevant de sa compétence.

C. Un exposé détaillé de tout procédé chimique, organique, mécanique ou autre qui peut être utilisé dans le cadre des activités de forage, d'exploration, de transport ou d'exploitation.

D. Un exposé détaillé des moyens mis en oeuvre pour assurer la protection de l'environnement, de la santé, de la sécurité et du bien-être général des personnes résidantes sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ainsi que la qualité de l'eau.

E. Un exposé détaillé des moyens mis en place afin de réduire ou d'atténuer toute conséquence négative pouvant résulter d'un accident ou incident lors des activités de forage, d'exploration ou d'exploitation de même que lors de l'usage ou du transport de toute substance ou procédé susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine.

F. Un chèque certifié au montant de 1,000.00 dollars et libellé au nom de Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, aux fins d'analyse de la demande et de délivrance du permis.

G. Une sûreté d'une valeur minimale de 250,000.00 dollars pour assurer la remise des lieux en état, eu égard au fait que le demandeur de permis compte exercer une activité susceptible de compromettre la

qualité de l'eau ou de porter atteinte à l'intégrité du domaine public, dont la voirie locale fait partie.

6. Les informations et renseignements fournis doivent être fondés sur les meilleures données et la meilleure information dont le requérant du permis dispose à propos des travaux qui seront entrepris.

7. La demande doit être accompagnée d'une déclaration du requérant attestant que les informations et renseignements qui y sont contenus sont complets et qu'ils ont été établis en conformité avec les règles de l'art applicables. Les renseignements de nature technique ou scientifique doivent, le cas échéant, être attestés par une personne ou une entreprise compétente et accréditée en la matière par l'autorité compétente.

8. Les renseignements fournis doivent être conservés par le requérant durant une période minimale de dix (10) ans, même si les travaux ont cessé ou ont été suspendus.

9. Si la demande est faite par une personne morale ou une société, elle est soumise, selon le cas, par un administrateur ou par un associé dûment mandaté.

10. L'inspecteur en bâtiments délivre le permis si le demandeur remplit les conditions prescrites par le présent règlement et verse les sommes qui y sont déterminées.

11. La période de validité du permis est de 180 jours à compter de sa délivrance.

12. Le permis peut être renouvelé aux conditions prescrites pour l'obtention du permis initial.

13. Un permis délivré en vertu du présent règlement est incessible.

Suspension, révocation ou non-renouvellement du permis

14. L'inspecteur en bâtiments peut suspendre, annuler ou refuser de renouveler un permis délivré en vertu du présent règlement dans les cas suivants:

1° le titulaire du permis ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions prévues par le présent règlement pour l'obtention ou le renouvellement du permis, selon le cas;

2° il ne respecte pas les conditions, restrictions ou interdictions prévues au présent règlement et inscrites au permis;

3° il a contrevenu aux prescriptions du présent règlement, tel qu'en fait foi le constat établi par l'inspecteur en bâtiments.

15. La décision de l'inspecteur municipal de refuser de renouveler, d'annuler ou de suspendre un permis doit être motivée. La personne visée par cette décision en est informée par écrit.

16. La révocation ou la suspension d'un permis a effet à compter de la date de sa réception par le titulaire.

17. Le requérant qui a vu son permis refusé, ou le titulaire d'un permis qui voit son permis suspendu ou non renouvelé peut recouvrer son droit à la délivrance d'un permis ou à la levée de la suspension s'il démontre qu'il se conforme aux prescriptions du présent règlement.

19. Le requérant qui a vu son permis refusé, ou le titulaire d'un permis qui voit son permis suspendu ou non renouvelé peut aussi en appeler au Conseil municipal de la décision rendue par l'inspecteur en bâtiments. Le Conseil examine cet appel à sa séance statutaire suivante.

20. La municipalité respecte le caractère confidentiel des informations et renseignements contenus dans la demande de permis, sous réserve que des motifs d'intérêt public liés à la santé ou à la sécurité des personnes qui résident sur son territoire imposent la divulgation desdits informations et renseignements.

21. Toute demande d'accès aux informations et renseignements contenus dans la demande de permis est traitée en conformité des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

Disposition pénale

22. Toute personne qui contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 1 000 $ s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 $, s'il s'agit d'une personne morale. En cas de récidive, le montant des amendes est doublé.

23. Toute personne qui contrevient au présent règlement se verra aussi notifier de cesser

immédiatement les travaux visés par le présent règlement et s'expose à tout recours judiciaire pour la forcer à respecter ses dispositions, en sus des poursuites judiciaires qui pourraient être intentées contre elle.

Définitions et clause interprétative
24. Le présent règlement ne doit pas être interprété comme interdisant dans les espaces définis par l'article 2 ou par l'article 4 de toute activité agricole, telle que définie à l'alinéa 0.1 de l'article premier de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1)1

25. Dans le présent règlement les termes qui suivent ont la signification suivante :
 Municipalité : La municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

 Substance : une matière solide, liquide ou gazeuse ou un micro-organisme ou une combinaison de l'un ou de l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'eau souterraine.

 Procédé : Un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation, une pression ou tout autre moyen, ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'eau souterraine.

26. L'inspecteur en bâtiments est responsable de l'application du présent règlement.

27. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

B) FONDS DE DÉFENSE DU RÈGLEMENT

Étant donné qu'il y a lieu de constituer un fonds pour la défense du règlement sur la protection d'eau potable au coût d'un (1) dollar par citoyen par municipalité participante tel que proposé par la municipalité de Saint-Bonaventure;

Étant donné que les sommes déposées dans ce fonds ne peuvent servir qu'à couvrir les frais judiciaires et honoraires professionnels liés à la présence des experts appelés à témoigner dans la cause;

Étant donné que le fonds sera géré par un comité composé d'au moins 5 élus (es) provenant de municipalités et de MRC différentes;

Étant donné que les sommes versées à ce fonds seront versées dans un compte en fidéicommis détenu par un professionnel du droit;

Étant donné qu'aucun honoraire, frais de représentation ou autre ne peuvent être versés aux personnes élues pour s'assurer de la bonne gestion du fonds de défense commun;

Étant donné que les sommes versées seront retournées aux municipalités participantes si, de l'avis de la majorité des représentants desdites municipalités, il n'y a pas lieu de maintenir ce fonds, eu égard aux décisions gouvernementales prises en matière de protection des sources d'eau;

En conséquence, il est résolu d'autoriser le versement d'un (1) dollar par citoyen pour ledit fonds à savoir 1 444 $ seulement en 2013.

OMH BUDGET RÉVISÉ 2013

Il est résolu d'adopter le budget révisé de l'OMH de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour l'année 2013 comportant un déficit de 51 171 $ au lieu de 51 071 $ dont 10 % soit 5 117 $ est payable par la municipalité.

FACTURATION (EAU-NEIGE ET RÉSIDUS ASPHALTE-BÉTON)

Étant donné le besoin reconnu d'eau utilisée occasionnellement par Smith Asphalte pour ses travaux;

Étant donné que la municipalité a besoin de disposer des rebuts d'asphalte et de béton au dépôt de Smith Asphalte;

Il est résolu que soit appliqué un échange de service selon le principe de compte à compte. Que cette entente soit reconduite pour l'année 2013.

BACS À CHARGEMENT AVANT (CENTRE COMMUNAUTAIRE)

Étant donné qu'il y a plusieurs bacs roulants au Centre Communautaire;

Étant donné qu'à plusieurs occasions, il y a eu vol desdits bacs;

Étant donné la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Étant donné les prix reçus :Rotek Plastic 850,00 $ chacun plus taxes, Soudures JM Chantal 900,00 $ chacun plus taxes;

Il est résolu d'autoriser l'achat de deux (2) bacs à chargement avant 4 verges cubes pour le Centre

Communautaire au coût de 850,00 $ chacun plus taxes. Des soumissions seront demandées pour l'installation d'une dalle de béton et une clôture.

DEMANDE DE SOUTIEN À LA VILLE DE GASPÉ

Étant donné que le règlement dit de « St-Bonaventure » rencontre nos préoccupations concernant la protection de nos sources d'eau potable;

Étant donné que de nombreuses autres municipalités du Québec dont la Ville de Gaspé ont emboîté le pas et fait de même;

Étant donné qu'aujourd'hui, la Ville de Gaspé se voit dans la situation d'immédiatement devoir appliquer son règlement pour protéger son eau potable;

Étant donné que le monde municipal se doit d'appuyer la Ville de Gaspé dans le dossier qui l'oppose à la pétrolière Pétrolia et ainsi favoriser qu'un tel type de position municipale fasse école;

Étant donné que l'UMQ et la FQM ont donné plein appui aux élus de la Ville de Gaspé;

Il est résolu d'appuyer et soutenir la Ville de Gaspé dans ses démarches en vue de donner préséance à son règlement sur la protection de l'eau potable, cela par-dessus le droit à l'exploitation des ressources naturelles;

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau, notamment en imposant des distances séparatrices minimales obligatoires desdites sources en eau pour tous les travaux de forage des gazières, pétrolières et minières et en mettant en place une loi sur les mines mieux adaptée à la réalité du XXIe siècle;

De faire connaître publiquement le contenu de la présente résolution;

De faire parvenir la présente résolution à la Ville de Gaspé, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et à la première ministre du Québec.

DEMANDE D'APPUI TRANSPORT SCOLAIRE

Étant donné la demande de Madame Annie Provençale, représentante d'un groupe de parents d'adopter une résolution afin d'appuyer les citoyens et parents dans les démarches entreprises concernant le transport scolaire afin d'obtenir la création d'un comité élargi (municipalités rurales, ministère des Transports, SAAQ) ainsi qu'une consultation publique où les citoyens pourront s'exprimer sur ce qui les concerne;

Étant donné que la municipalité trouve importante la démarche entreprise par le groupe de parents;

Il est résolu que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village verra à consulter les personnes ou organismes concernés si nécessaire lorsqu'un protocole d'entente sera soumis par la Commission scolaire des Chênes.

DIVERS

A) DEMANDE DE MME DIANE DESCÔTEAUX

Étant donné la demande d'appui de Madame Diane Descôteaux dans le cadre du fonds culturel de la MRC Drummond;

Étant donné que ce projet consiste à rédiger un haïku sur une grosse roche polie;

Il est résolu d'appuyer le projet de Madame Diane Descôteaux. La municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village s'engage à trouver un endroit stratégique pour exposer l'œuvre de Madame Diane Descôteaux.

<u>Rapport des comités</u>

Comité loisirs, culture et famille :
La levée de fonds pour la patinoire couverte est enclenchée. Quelques montants ont déjà été versés.

Maire :
Félicitations à Monsieur Richard Gélinas et son équipe (Frédéric Brisebois, Emmanuel Beaulac et Jérémy Savard) pour le travail accompli à ce jour dans l'arrosage de la glace. Il y a de plus en plus d'adeptes pour le hockey et le patinage libre.

Suite aux investissements de mise à niveau à la station de pompage, voici entre autres quelques résultats obtenus à ce jour : moins d'alarme inutile, maintien plus stable de la pression dans le réseau afin de protéger nos infrastructures, économie d'énergie, etc. Exemple : suite au changement d'une pompe l'automne dernier,

nous avons comparé notre compte d'électricité du
28/12/11 au 30/01/12 34 jours 6 720,93 $
22/12/12 au 22/01/13 33 jours 4 427,34 $
une économie de 2 293,59 $/mois soit plus ou moins 27 523,08 $ annuellement.
Cette économie remboursera notre coût d'investissement seulement de la pompe en l'espace d'un an.

Nous prenons des tests d'eau brute pour contrôler entre autre, les nitrates dans la zone de captation d'eau potable et les résultats sont en deçà des normes, ce qui confirme la sécurité de notre eau potable.

La municipalité est membre de la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) depuis 2005 pour les assurances. Des dividendes sont versés après 5 ans. Donc pour 2012, nous recevrons une ristourne de 3 731,00 $. Un seul sinistre a été déclaré en 2008 au montant de 650,00 $. Nous faisons beaucoup de prévention.

Nous avons reçu une bonne nouvelle du MDDEP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs). Recyc-Québec nous fera parvenir un chèque de 13 444,22 $ pour l'excellence de notre performance dans la récupération. Le changement pour une collecte à chaque semaine rapporte des dividendes. J'encourage tous les citoyens (es) à poursuivre leurs efforts en favorisant la récupération. Ainsi, nous diminuons l'enfouissement. Bravo !

COMMUNIQUÉ

De nouveau cette année, le Club de soccer juvénile de Bon-Conseil organisera une saison d'été pour les jeunes de 4 à 15 ans et plus de notre région et ce, pour une 29e saison.

Le CSJBC tiendra deux sessions d'inscription soit les vendredi 15 mars de 18h00 à 20h30 et samedi 23 mars de 9h00 à 13h00 au Pavillon du Centre Communautaire Bon-Conseil situé au 541, chemin Elphège-Bourgeois à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.soccer.sitew.ca

Au plaisir de vous voir lors de l'inscription.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Lundi le 21 janvier 2013, nous fêtions le 65e anniversaire du « fleurdelisé ». Notre drapeau a été choisi par Monsieur Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, ce 21 janvier 1948.

La présidente de la section locale, Madame Ange-Alice Allard et son conjoint, Monsieur Gérard Jutras ont organisé avec la direction de l'école, Madame Guylaine Gardner un rassemblement d'élèves et de professeurs pour rendre hommage au drapeau du Québec. Nous avons distribué 165 drapeaux, 60 signets magnétiques et 65 cahiers Québec ainsi que des documents explicatifs destinés aux professeurs.

L'accueil fut chaleureux et satisfaisant pour tous.

Ange-Alice Allard
Présidente de la section locale

Saviez-vous que…

Vous pouvez utiliser votre **iPhone**, votre **iPod** ou votre tablette **iPad** pour consulter le catalogue de votre bibliothèque municipale et votre dossier d'usager?

Avec cette application, vous avez votre bibliothèque au bout des doigts! Vous pouvez télécharger l'application **BookMyne** pour accéder à votre dossier personnel, renouveler vos prêts, faire des réservations ou vérifier si un livre est disponible à la bibliothèque, simplement en scannant le code à barres (ISBN).

Et c'est **GRATUIT!**

Vous êtes déjà un usager de la bibliothèque? Rendez-vous sur le catalogue en ligne à www.simbacqlm.ca ou sur le bloc promotionnel de www.mabibliotheque.ca/cqlm et suivez le lien pour télécharger l'application **BookMyne** à partir d'Apple Store ou Android Market. Si vous n'êtes pas un usager, présentez-vous à la bibliothèque, demandez votre carte d'usager et votre **NIP** pour avoir enfin accès vous aussi aux multiples possibilités offertes par les nouvelles technologies!

L'équipe de la bibliothèque municipale

LE VILLA-JOIE

La Sûreté du Québec - poste de la MRC de Drummond lutte à contrer la culture de cannabis et invite la population à signaler toutes activités criminelles liées à ce phénomène.
C'est pourquoi, les propriétaires de terres agricoles recevront avec leur compte de taxes municipales 2013, le contrat social du programme Cisaille de la Sûreté du Québec :

Site web : www.infocrime.org / Courriel : info-crime@qc.aira.com

Voici donc les responsables du projet Cisaille 2013 pour la MRC de Drummond :
Agent Patrick Roy et Agent Gilles Belleau
Sûreté du Québec - Poste de la MRC de Drummond
Tél. : 819 478-2575 ou un autre policier

Ligne d'urgence
310-4141

Pourquoi signaler un crime ?

En signalant un crime, vous contribuez au développement d'un milieu de vie sain et sécuritaire, car : **La sécurité, c'est l'affaire de tous !**

Qu'est-ce que le contrat social pour la lutte à la culture de cannabis et pourquoi y adhérer ?

Le **contrat social** est le résultat d'un partenariat entre les propriétaires de terres et la Sûreté du Québec.

Ce contrat autorise la Sûreté du Québec à utiliser tous les moyens dont elle peut disposer pour identifier la présence de plants de cannabis sur vos propriétés, d'y intervenir sans mandat en tout temps dans le cadre du programme Cisaille et de procéder à l'éradication des plants de cannabis dans le respect de vos biens en causant le minimum de dommages possibles.

Le **contrat social** permet de contrer l'isolement et la peur face aux mariculteurs.

Les interventions se font dans le respect et l'anonymat des personnes qui collaborent.

De cette façon, nous démontrons collectivement notre refus face à ce genre de production sur nos terres.

Sergent Hugues Lemaire
Coordonnateur des relations avec la communauté
Sûreté du Québec - MRC de Drummond

Préoccupés par la situation :

Programme Cisaille

Coupons l'herbe sous le pied

des trafiquants et

PROTÉGEONS
NOS
ENFANTS !

Talents de chez nous

Soirée intergénérationnelle

À Notre-Dame, samedi le 13 avril à 20h
au Centre Communautaire

Venez découvrir plusieurs talents variés !
Vous en serez surpris !

Les billets sont en vente à l'hôtel de ville du village, de la paroisse, chez les membres du comité, par les participants et au « P'tit Marché ».

Prix : pré-vente 10$, à la porte 13$; jeunes (6-12 ans 5$) Gratuit 5 ans et –
Comité organisateur :Louise Leblanc (336-2872), Sylvain et Manon Marcotte, Sylvain Ouellette, Jocelyn Jutras, Ghislaine Lemaire, Laure Lemire et Cécile Allard-Lupien.

Garderie

Jeune grand-maman active,
repas équilibré, jeux, bricolage,
Diane Comtois 819-336-5918

réviseure
poète
Diane
correctrice
Descôteaux

200 rue Saint-Thomas
Notre-Dame du Bon-Conseil
Québec J0C 1A0

819.336.3398
info@dianedescoteaux.com

LE VILLA-JOIE

Recrutement pompiers/pompières

Le service incendie est présentement en recrutement pour des postes de pompiers/ères pour son service qui dessert une population de près de 4 000 habitants. Sous l'autorité du directeur, le pompier est appelé à intervenir lors de situations d'urgence sur le territoire de la municipalité ainsi que sur le territoire des municipalités avoisinantes requérant notre aide.

Qualifications et exigences

- Posséder une formation en sécurité incendie « Modules 1 à 9 » ou « Pompier 1 » ou s'engager à suivre la formation « Pompier 1 » selon les modalités et les délais prévus par le service.
- Être en bonne condition physique et être disposé à se soumettre à un examen médical.
- Détenir un permis de conduire classe 4A valide ou s'engager à l'acquérir dans les 12 mois suivant l'embauche.
- N'avoir aucun antécédent judiciaire qui peut l'empêcher dans l'exercice de sa fonction.
- Avoir une bonne disponibilité.

Avoir son lieu de résidence principale dans les municipalités que nous desservons : Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Sainte-Clotilde-de-Horton, une partie de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Pour les personnes intéressées, communiquer avec :
Styven Lafrenière
Directeur service incendie inter-municipal Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton
819 818-1823
courriel : incendiebonconseil@cgocable.ca

VIE COMMUNAUTAIRE

VIE PAROISSIALE PASTORALE

7 mars : école de prières par Paul-André Cournoyer, notre curé.
Le thème : Dieu miséricorde.

10 mars : à 11h00, messe catéchèse avec les jeunes de la confirmation.

24 mars : à la messe de 9h30 à Sainte-Perpétue, la passion actée par les jeunes de la catéchèse de la pré-confirmation.

28 mars : Jeudi Saint : célébration à 20h00 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

29 mars : Vendredi Saint : à Sainte-Brigitte-des-Saults à 14h00, la marche du pardon suivie de la célébration à 15h00.

30 mars : Samedi Saint : la vigile pascale à 20h00 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour l'Unité.

31 mars : Pâques : célébration à Sainte-Perpétue à 9h15,
célébration à Notre-Dame-du-Bon-Conseil à 10h30.

Sacrement du Pardon :
dimanche le 17 mars à 14h00 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil
mardi le 26 mars à 19h15 à Sainte-Perpétue.

Michelle L. Valois

VIE COMMUNAUTAIRE

Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond

Vous avez entre 16 et 35 ans et vous désirez prendre votre avenir en main ?? Le Carrefour jeunesse-emploi est là pour vous!

Tous nos services sont gratuits!

SUPER !! SEMAINE PRODUCTIVE EN RECHERCHE D'EMPLOI ET DE FORMATION EN RÉGION PENDANT LA SEMAINE DE RELÂCHE!! VENEZ CHERCHER DES CONSEILS PRATIQUES ET PRENDRE DE LA DOCUMENTATION!

VISITEZ-NOUS AUSSI EN TOUT TEMPS POUR :

Aide de recherche en emploi	Structurer votre recherche d'emploi, vous préparer à une entrevue par la simulation et faire la rédaction de votre. C.V. ou votre lettre de présentation
Retour aux études	Clarifier votre choix de carrière, explorer les programmes d'études, vous aider pour votre inscription dans un programme de formation et préparer une demande d'aide financière
Voyages à l'étranger	Documentation sur place pour vous aider à bien planifier votre voyage et autres ressources disponibles
Démarrer une entreprise	Valider votre potentiel entrepreneurial, préciser vos idées d'entreprise, bien comprendre les étapes de démarrage et préparer votre plan d'affaires
Services à l'accueil	Consulter les offres d'emploi de la région, avoir accès à un ordinateur et à internet, examiner le centre de documentation ainsi qu'utiliser le service de télécopies et de photocopies

3 points de services

Warwick
Lundi au jeudi 8h30 à 16h30
Mercredi 8h30 à 20h
204-D rue St-Louis

Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Mardi de 13h à 16h30
541 rue Ducharme

Ham-Nord
Sur rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous : 819 358-9838 ou warwick@cjerichmond.qc.ca

VIE COMMUNAUTAIRE

Nous sommes dans le dernier droit de l'organisation du «***Gala Excellence au féminin 2013***». Une très belle «Journée Internationale des femmes» se prépare en perspective avec en vedette 33 candidates de talent dont ***Mme Marie-Lyne Landry.***

Côté spectacle : ***le chic Quatuor vocal québécois Tocadéo*** et une superbe musique d'ambiance avec le Groupe Deschênes de Saint-Wenceslas. Un vernissage débutera à 16h00. Cette soirée mémorable du **vendredi 8 mars** se tiendra sous la présidence d'honneur de ***Madame Dominique Legault, directrice générale de Fabrique Plus.***

Banquet, invités de marques et partenaires financiers sont au rendez-vous. **Il ne manque que vous et vos invités**. Notre objectif cette année, remplir la salle à pleine capacité. Affichons notre fierté ! Agrandissons la belle famille Afeas en invitant parents et amis (es). Venez applaudir l'effort de l'autre et célébrer les belles avancées en matière de condition féminine. Unissons-nous dans un ***beau geste de solidarité.*** **Nous comptons sur vous !** Réservez votre billet (**60 $ chacun** / **20 $** sera remboursé aux membres présentes de notre Afeas locale) à Madame Réjeanne Comeau (819 336-5052) d'ici le 3 mars.

Nous vous donnons rendez-vous **MARDI LE 12 MARS À 19H00** au Pavillon du Centre Communautaire à Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour notre **A**ctivité **F**emmes d'**I**ci. *Le réseau téléphonique Afeas vous le rappellera.*

Madame Pascale Lapierre, pharmacienne, propriétaire de la Pharmacie Familiprix de Notre-Dame-du-Bon-Conseil sera notre invitée et parlera SANTÉ.

Notez à votre agenda que la fin de semaine du 27 avril se tiendra le **SALON des ARTISANS 2013** au Centre Communautaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Catherine Dupuis 819 336-3616

Tirages 1 et 2 - 11 juin 2013, 13h15
Siège social Afeas: 5999, rue de Marseille, Montréal
#1: 1000$ en argent - #2: caméra numérique

Tirages 3 à 11 - 25 août 2013, 21h30
Hôtel Relais Gouverneur St-Jean-sur-Richelieu
#3: 10 000$ en argent - #4: 3000$ en argent
#5: 2 000$ en argent - #6:Télé ACL 40"
#7: ordinateur portable- #8: Ordinateur portable
#9: iPad, tablette numérique
#10: Caméra numérique - #11: Navigateur GPS

VIE COMMUNAUTAIRE

Club FADOQ de Bon-Conseil Centre-du-Québec

DANSE
Samedi, 2 mars 2013, 20h00, avec les Phoenix, toujours à la salle Club Fadoq.
Nous vous attendons avec votre bonne humeur. Bienvenue à tous !
Responsable : Aline Allard, 819 336-3427.
Les cours de danse, tous les jeudis soirs à 20h00.

Shuffleboard
Il y a la ligue de shuffleboard tous les lundis après-midi à 13h30.

Jeux du mercredi
Tous les mercredis à 13h00, venez vous amuser. Vous pouvez jouer au baseball-poche et aux cartes ou simplement fraterniser avec les personnes présentes. « Le Club de marche, tous les mardis matins à 9h00 et « Vie active, tous les jeudis matins à 9h00 », on vous attend.

Cabane à sucre
Quand on pense « cabane à sucre », on pense aussi « printemps ».
C'est le 21 mars à la cabane Chez Ti-Père à Saint-Nicéphore.
L'autobus partira de la salle du Club Fadoq à 10h00 et le retour vers 15h30.
Prix : membres 20 $, votre Club votre accorde un rabais de 5 $ (15 $)
Non- membres : 20 $
Ces prix comprennent l'autobus, votre repas et le pourboire. Danse sur place avec Monsieur Serge Blais. Des billets sont disponibles auprès de Lucien Pinard au 819 336-5307 et de Réjeanne Comeau au 819 336-5052. Quarante-huit places sont disponibles.

Voyage
« Dans les souliers d'Elvis » 24 mars 2013,
À la Place des Arts, Montréal, **spectacle en après-midi, invitation à tous**
Information : Marguerite G. au 819 336-3570 ou Françoise au 819 336-2811.

Souper partage
Votre souper partage, le mercredi 27 mars. N'oubliez pas de donner votre nom 5 jours à l'avance. Vous devez avertir si vous ne pouvez pas venir si votre nom est enregistré pour l'année à Pierrette Lamarche, 819 336-5302.

Bingo
Le vendredi 1er mars, à la salle Club Fadoq, à 13h00 bingo organisé par le Club de marche pour tous les enfants de l'école. Les grands-parents sont invités à accompagner leurs petits-enfants.

Il n'y a qu'un seul bonheur : « Aimer et être aimé »

Réjeanne Comeau, présidente 819 336-5052

VIE COMMUNAUTAIRE

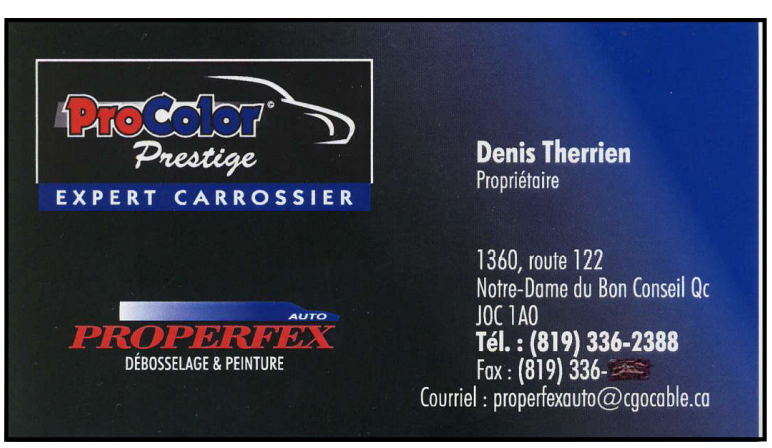

LE VILLA-JOIE

Centre Communautaire Bon-Conseil

« des loisirs pour vous, près de chez vous. »

PATINOIRE COUVERTE
FINANCEMENT

Le plan préliminaire présenté au MELS est estimé à 600 000$. Une partie sera financée par le ministère du Loisir et du Sport (maximum 297 000$) à la condition que nous versions un montant équivalent pour toucher le maximum. Comme prévu, ce projet doit se réaliser **sans règlement d'emprunt municipal** évitant une taxation supplémentaire spécifique.

Actuellement nous sollicitons nos fournisseurs, plusieurs industries et commerces afin de contribuer à la réalisation de ce projet, selon un plan original de visibilité.

J'invite sur une base volontaire les citoyennes et citoyens qui désirent faire un **don** pour la réalisation de ce magnifique projet à rencontrer Mme Isabelle Dumont à l'hôtel de ville. Pour une contribution de 20,00 $ et plus, un reçu vous sera remis pour fin d'impôt et votre nom sera inscrit avec votre accord à l'intérieur de la bâtisse selon notre programme prévu de visibilité. Merci !

À ce jour (18-02) la levée de fonds va très bien… déjà 85 000 $ est comptabilisé. Merci !

Patinoire couverte
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
11 décembre 2012

DEMERS PELLETIER architectes

ANNONCES CLASSÉES

Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

Option Multiprojets

Cette option est-elle pour vous?
Pratique si vous bénéficiez d'un prêt hypothécaire Desjardins et que cette clause est déjà prévue à votre acte de prêt. Vous pouvez alors réemprunter les sommes remboursées sur votre prêt hypothécaire pour financer divers projets.

Taux d'intérêt	Égal au taux hypothécaire du jour (inférieur au taux d'un prêt personnel ou d'une marge de crédit personnelle).
Remboursement	Vous avez un seul paiement périodique à effectuer car le montant additionnel est combiné au montant du remboursement de votre prêt hypothécaire.
Utilité	- Acheter une auto - Payer vos frais de scolarité - Vous offrir des vacances - Cotiser à votre REER - Utiliser les droits inutilisés de vos REER

Votre conseiller de Desjardins saura vous conseiller sur d'autres options de refinancement hypothécaire.

Marge Atout

Cette solution de financement est-elle pour vous?
Idéal si vous souhaitez utiliser la valeur de votre propriété et profiter d'un taux avantageux. Cette marge de crédit avec garantie hypothécaire est un excellent choix qui vous permet d'obtenir un financement pouvant atteindre 80 % de la valeur marchande de votre propriété. Simple d'utilisation et flexible, la marge Atout vous permet de gérer tous vos besoins de crédit.

Comment ça fonctionne?
Une fois que tous les documents ont été signés chez le notaire et que le montant de votre marge de crédit est déterminé, vous n'avez plus besoin d'effectuer une demande pour chaque avance de fonds dont vous avez besoin. Vous pouvez effectuer un retrait sur votre marge de crédit en tout temps pour couvrir des dépenses importantes (rénovations, études, achat d'un véhicule, cotisation au REER ou consolidation de prêts à un taux avantageux). Les avances de fonds portées à cette marge de crédit peuvent être transformées en tout temps en prêts à terme ou en prêts hypothécaires distincts (de 15 000 $ ou plus) liés à la marge Atout.

Source : www.desjardins.com

Si comme nous vous avez le souci de préserver l'environnement et afin de réduire la consommation de papier, veuillez nous acheminer votre adresse courriel au : caisse.t10042@desjardins.com.

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil
330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600

Centre de services Saint-Brigitte-des-Saults
Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey

VIE COMMUNAUTAIRE

PRIMERICA

Yvon Grenier 819 336 3755 Bureau
Conseiller en sécurité financière 819 336 3705 Télécopieur
Représentant en épargne collective 866 837 7245 Sans Frais
819 336 3830 Résidence
ygrenier.cn287@primerica.com
www.primerica.com/yvongrenier

Primerica
810-A Notre Dame
N-D.-du-Bon-Co (QC) J0C 1A0

PRO Quincaillerie

Quincaillerie Bon-Conseil inc.
140, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-3678
Télécopieur : (819) 336-3679

Ouvert 7 jours

Aussi agent
Auto Maximum

Guy & Pauline, propriétaires
Steeve et Éric Lemaire

PVeilleux
Pavage **Veilleux** Asphalte

Pavage Veilleux 1990 Inc.
C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0
• Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198
• Nicolet : (819) 293-8085
• Victoriaville : (819) 752-6515 Licence RBQ : 2416-8304-95

Salon d'Esthétique
Denise Pinard
Esthéticienne d'expérience
Soin du visage
Épilation à la cire tiède et chaude
Soin du corps (sablage corporel)
111, rue Notre-Dame,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Cté Drummond J0C 1A0
Rendez-vous
(819) 336-3508

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.
1720 ROUTE 122
NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

QUINCAILLERIE UNIMAT
ÉQUIPEMENT AGRICOLE & PELOUSE ET JARDIN

ÉRIC LANDRY
MARIO LANDRY
RENALD LANDRY

TEL: 819-336-2130
FAX: 819-336-2233
MACH.BENOIT@NTIC.QC.CA

Pierre Fischer
Enseignant en Électronique.
Technicien en communication.

Réparation d'Ordinateur, mise à jour et anti-virus, Écran plat,réseau residentiel. Cours de base, Office, Internet et programmes de courriel.

819-850-2648

201, rue St-Félix,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Qc. J0C 1A0

Oxy-Centre Inc.
«Une équipe locale pour une expertise mondiale»

CLAUDE LEMAY
Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781
Téléc.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333

1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgocable.ca

AIR LIQUIDE DISTRIBUTEUR

SA Smith Asphalte inc.
RBQ: 2166-1632-09
Depuis 1956
Résidentiel & Commercial
Estimation Gratuite
Tél.: 819 336-3444 / Sans frais : 1 866 250-3444
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
www.smithasphalte.com

VIE COMMUNAUTAIRE

VESTIAIRE BON-CONSEIL

Heures d'ouverture:

Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00
Jeudi de 13h00 à 16h00

Monique Audet, responsable 819 336-2113

sintra INC.
www.sintra.ca

Région Centre du Québec
911, rue Mathieu, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, J0C 1A0
Téléphone: (819) 336-2666

SERVICES
Construction de routes, égouts, aqueducs, terrassement, excavation, concassage, pavage

Usines d'asphalte certifées, ISO 9001 (2000)
Licence R.B.Q.: 8006-9552-07

St-Charles: (819) 472-4852
Princeville: (819) 364-5356
Victoriaville: (819) 752-5757
Sorel: (450) 742-5993

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE Centre du Québec

Clinique vétérinaire Centre du Québec Inc.
167, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
J0C 1A0
Tél. : 819 336-5050
Fax : 819 336-5051
Courriel : cvcq@cgocable.ca

animaux de ferme et de compagnie
Dr L. Mills, Dr J-Y. Perreault, Dre L. Simoneau, Dr R. Dupras
Dre Y. Brunet, Dre V. Gagnon, Dr P. Gibeau,
Dre N. Ruest, Dre J. Van Calsteren, Dre I. Veilleux

Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

Siège social
330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2600
Sans frais : 1 866 838-2600
Télécopieur : 819 336-2731

www.desjardins.com

Richard Plante électrique inc.
Entrepreneur Électricien
résidentiel • commercial • industriel
1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0
tél.: 819-336-2048
téléc.: 819-336-9248
RBQ : 5585-8427-01

C de C

Chevaliers de Colomb
Conseil 7753

S.C. Pierre Fischer, GC 819-850-2648
Raymond Comeau, SF 819-336-5203

541, rue Elphège-Bourgeois,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Qc. J0C 1A0

Réunion tous les deuxièmes mercredis de chaque mois

CARDINAL

Les Pommes de Terre CARDINAL inc.
Producteur de pommes de terre
Distributeur en gros et détail
1280, Rang 7, Ste-Brigitte-des-Saults, Co. Nicolet
Québec, Canada J0C 1E0

(819) 336-4442
Fax: (819) 336-4900

Claude - Yvon - Martin

Horaire collectes ordures et récupération — Mars 2013

dim.	lun.	ma.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

LÉGENDE

ATTENTION: CHANGEMENT

ORDURES

RÉCUPÉRATION

COMMERCES à chargement avant
Ordures TOUS LES MERCREDIS

Récupération TOUS LES MARDIS

Veuillez noter qu'au Centre Communautaire, se trouve un contenant pouvant recevoir vos piles usagées de même que vos cellulaires.

Merci de penser « Récupérons et sauvons la planète ».

Recherché

RETROUVEZ VOTRE ANIMAL

Pour tout animal perdu (chien ou chat), contactez la SPAD (Société Protectrice des animaux Drummond) au 819 472-5700.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

819 336-2744

819 336-2030

Courriel:
nd.bonconseil@cgocable.ca

Site internet: www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Âge d'Or	**336-3334**
Ambulance	**9-1-1**
Bureau de poste	**336-2611**
Carrefour jeunesse-emploi	**819 358-9838**
C.L.S.C.	**474-2572**
Centre Communautaire	**336-3221**
Commission de Développement Socio-Économique Village	**336-2744**
CPE Papillon Enchanté	**336-5452**
Distilla-Cèdre	**397-5010**
École Bon-Conseil	**819 850-1622**
Fourrière municipale	**336-2744**
Gai Écoute inc	**514 866-6788**
Garage municipal village	**336-3854**
Garage municipal village cellulaire	**479-5640**
HLM (Mercédèse Tourigny)	**336-7175**
Hôtel de ville, village	**336-2744**
Info-Crime	**1-800-711-1800**
Info-Santé	**8-1-1**
Pavillon du Centre (patinoire)	**336-3854**
Police	**9-1-1**
Pompiers	**9-1-1**
Presbytère Bon-Conseil	**336-2163**
SPAD	**472-5700**
Taxi Bon-Conseil	**336-3030**
Transport collectif (billetterie)	**336-2744**
Vestiaire	**336-2113**

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le **15** de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :
Vers la fin du mois

Carte d'affaires: $25.00/pour 2 ans

Annonce classée:

25 mots	$10.00
1/2 page	$50.00
1 page	$100.00

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification
Isabelle Dumont
Anne-Marie D. Pelletier

Collaborateurs
Les responsables municipaux et les organismes communautaires.

Bibliothèque municipale
située au 541, rue Notre-Dame

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h30 à 11h00
Mardi: 18h00 à 19h30
Samedi: 9h00 à 10h30
NOTE: Fermée les jours de congés fériés

Téléphone: 819 336-2967